

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont tenue le 2 décembre 2019 à 19h00, en la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 NOVEMBRE 2019**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 2 DÉCEMBRE 2019**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Résolution du conseil municipal de la Ville de Prévost;
 - 6.2 Réponse du MTQ – Cours d'eau – Chemin Hervé;
 - 6.3 Lettre du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Autorisation de tenir des barrages routiers pour la Guignolée le 12 décembre 2020;
 - 7.2 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
 - 7.3 Reconduction du contrat de location d'un photocopieur au service des travaux publics;
 - 7.4 Acquisition de la salle polyvalente et aménagement de l'hôtel de ville;
 - 7.5 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2019-06 à intervenir avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Piedmont (CSN);
 - 7.6 Embauche de monsieur Luc St-Gelais au poste de directeur adjoint au service des travaux publics;
 - 7.7 Embauche de madame Sylvie Morier au poste de technicienne juridique;

8. **RÈGLEMENTS**

- 8.1 Adoption du règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 8.2 Adoption du règlement #865-19 concernant les nuisances;
- 8.3 Avis de motion et présentation du règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020;
- 8.4 Adoption du règlement #913-19 concernant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Adèle;
- 8.5 Adoption du règlement numéro 866-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost;

9. **TRAVAUX PUBLICS**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;

10. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 21 novembre 2019;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

- 10.2 PIIA 2019-0021 – 570 boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) Remplacement du revêtement de la toiture et réaménagement du stationnement – Bâtiment commercial;
- 10.3 PIIA 2019-0022 – 574 boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) Construction accessoire en cour arrière – Bâtiment accessoire pour usage commercial;
- 10.3 PIIA 2019-0026 – 135, ch. de la Gare (R-1-204) Nouvelle construction - Garage détaché résidentiel;

Demande de dérogation mineure

- 10.4 Dérogation mineure 2019-0024 – 135 ch. de la Gare – Lot 3 167 220 (Zone R-1-204) - Implantation d'un garage détaché;

11. **ENVIRONNEMENT**

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;
 - 12.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec;
 - 12.2 Renouvellement de l'adhésion de « membre associé municipal 2020 » FADOQ des Laurentides;
 - 12.3 Adhésion à la Société d'histoire des Pays-d'en-Haut;
 - 12.4 Octroi d'un mandat pour la collecte des sapins et des feuilles;
 - 12.5 Correction de facture – Compteur d'eau du Sommet Avila;
 - 12.6 Octroi d'un contrat de déneigement – Chemin Olympia;
 - 12.7 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne;
 - 12.8 Appui financier à l'organisme Prévoyance Envers les Aînés;

- 12.9 Demande de contribution financière de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;
- 12.10 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 – Programmation finale;
- 12.11 Résolution – Appui financier à l'organisme l'Ombrelle;
13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**
- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;
- 13.1 Approbation de la version finale du plan d'action des politiques MADA et Famille;
14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**
- 14.1 Approbation des prévisions budgétaires pour 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur;
15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- Information par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;
16. **INFORMATIONS DIVERSES**
17. **VARIA**
- 17.1 Demande adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection de la partie sud de la route 117 à Piedmont;
18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

12997-1219

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté

avec l'ajout suivant :

- 17.1 Demande adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection de la partie sud de la route 117 à Piedmont;

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

Résolution – Acceptation du procès-verbal de l’assemblée du 4 novembre 2019

12998-1219

Il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu que le procès-verbal de l’assemblée du 4 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12999-1219

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes à payer au 2 décembre 2019

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 2 décembre 2019, au montant de 341 218,51 \$, et les comptes payés au 2 décembre 2019, au montant de 24 468,89 \$, soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Résolution du conseil municipal de la Ville de Prévost relative au règlement d’annexion;

Réponse du MTQ – Cours d’eau – Chemin Hervé;

Lettre du ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation - Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ADMINISTRATION

13000-1219

Résolution – Autorisation de tenir des barrages routiers pour la Guignolée le 12 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **AUTORISE** le Garde-Manger des Pays-d’en-Haut à tenir deux (2) barrages routiers lors de l’événement de la Guignolée 2020 qui se tiendra le 12 décembre 2020, soit sur le chemin Avila à l’intersection du chemin des Pentés et sur le chemin de la Montagne à l’intersection du Parc linéaire.

Il est bien entendu que le responsable du Garde-Manger des Pays-d’en-Haut devra aviser la Sûreté du Québec de la tenue d’un tel événement et devra prendre les mesures appropriées afin que les sites soient sécuritaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chacun des membres du conseil dépose leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétés.

13001-1219

Résolution - Reconduction du contrat de location d'un photocopieur au service des travaux publics

ATTENDU QUE le contrat de location du photocopieur du département des travaux publics arrive à échéance le 30 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à signer un contrat avec l'entreprise Robert Légaré Ltée pour la location d'un photocopieur de marque Kyocera M4125idn et ce, pour une période de soixante (60) mois, au montant de 128.52 \$ par mois (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13002-1219

Résolution - Acquisition de la salle polyvalente et aménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU la volonté du conseil de doter la Municipalité d'un centre communautaire répondant efficacement aux besoins de la population ;

ATTENDU la politique MADA qui identifie le besoin d'un centre communautaire ;

ATTENDU que la salle communautaire devra accueillir les séances du conseil ;

ATTENDU la nécessité de revoir les aménagements à l'hôtel de ville pour améliorer la cuisine et doter l'hôtel de ville de nouveaux bureaux à même l'espace de l'actuelle salle du conseil ;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté une résolution confirmant son intérêt à céder la salle polyvalente à la Municipalité de Piedmont;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**INDIQUER** à la MRC des Pays-d'en-Haut l'intention de la Municipalité d'acquérir la salle polyvalente située à l'ancienne gare de Piedmont en vue de la transformer pour en faire un centre communautaire et, à cet égard, proposer à la MRC la formation d'un comité pour faire cheminer ce dossier;

Il est également résolu de **MANDATER** le directeur général à donner un mandat pour la production d'une étude préliminaire, afin d'évaluer les différentes options de transformation de l'hôtel de ville pour ajouter des bureaux et mettre certains espaces aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13003-1219

Résolution – Autorisation de signature de la lettre d'entente 2019-06 à intervenir avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Piedmont (CSN)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un directeur adjoint au service des travaux publics ;

ATTENDU QUE cette fonction est actuellement détenue par un employé syndiqué;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat en vue de modifier le poste de Directeur adjoint responsable du réseau d'aqueduc et des puits; ladite lettre d'entente 2019-06 est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13004-1219

Résolution – Embauche de monsieur Luc St-Gelais au poste de directeur adjoint du service des travaux publics

ATTENDU la volonté du conseil de créer un nouveau poste de directeur adjoint au service des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Luc St-Gelais au poste de directeur adjoint des travaux publics à compter du 6 janvier 2020, selon les conditions négociées avec le conseil. Il est également résolu d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13005-1219

Résolution – Embauche de madame Sylvie Morier au poste de technicienne juridique

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'une technicienne juridique ;

ATTENDU QUE madame Sylvie Morier a complété sa période probatoire de six (6) mois ;

ATTENDU les recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** madame Sylvie Morier au poste régulier à temps complet de technicienne juridique et ce, selon les termes et conditions de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de piedmont (CSN).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13006-1219

Résolution - Adoption du règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

ATTENDU le projet de règlement SQ-2019-01;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Pierre Salois lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**ADOPTER** le règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Adoption du règlement 865-19 concernant les nuisances

13007-1219

ATTENDU QUE toute municipalité peut adopter des règlements en matière de nuisance, salubrité et de sécurité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**ADOPTER** le règlement 865-19 concernant les nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et présentation du projet de règlement 859-20 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Brunet à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 859-20 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020.

13008-1219

Résolution – Adoption du règlement 913-19 concernant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. chapitre D-9), étendre les limites de son territoire, tout en annexant toute partie du territoire contiguë d'une autre municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ADOPTER** le règlement 913-19 concernant l'annexion d'une partie du territoire de Sainte-Adèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13009-1219

Résolution - Adoption du règlement numéro 866-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost

ATTENDU le projet de règlement 866-19;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Claude Brunet lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'adopter le règlement 866-19 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2019;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

13010-1219

Résolution - PIIA 2019-0021 – 570 boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) Remplacement du revêtement de la toiture et réaménagement du stationnement – Bâtiment commercial

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement de la toiture et réaménagement du stationnement correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le nouveau revêtement de toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement existante sera réaménagée et asphaltée;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu **D'ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour le remplacement du revêtement de la toiture et le réaménagement de l'aire de stationnement au 570 boul. des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13011-1219

Résolution - PIIA 2019-0022 – 574, boul. des Laurentides, (Zone C-3-254) Construction accessoire en cour arrière – Bâtiment accessoire pour usage commercial

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction du bâtiment accessoire commercial correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur sont identiques à ceux du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement en canexel des murs extérieurs sera de couleur «barista»;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu **D'ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la construction d'un bâtiment accessoire commercial au 574 boulevard des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13012-1219

Résolution - PIIA 2019-0026 – 135 ch. de la Gare (R-1-204) Nouvelle construction - Garage détaché résidentiel

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage détaché à un usage résidentiel correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure 2019-0024 a été déposée;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du garage détaché sera en canexel de couleur beige identique à celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture du garage détaché sera en bardeaux d'asphalte de couleur brune;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu **D'ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la construction d'un garage détaché au 135 chemin de la Gare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure

13013-1219

Résolution - Dérogation mineure 2019-0024 – 135, ch. de la Gare Lot 3 167 220 (Zone R-1-204) Implantation d'un garage détaché

ATTENDU QU' il s'agit de permettre l'implantation projetée d'un garage détaché en cour avant secondaire;

ATTENDU QU' une demande de PIIA 2019-0026 a été déposée;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 135 chemin de la Gare, afin de permettre :

- La construction d'un garage détaché en cour avant secondaire alors que la réglementation autorise une construction accessoire uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales;
- La construction d'un garage détaché ayant une marge arrière de 1 mètre alors que la réglementation prévoit une marge arrière minimale de 2 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13014-1219

Résolution - Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier des services offerts par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité **RENOUVELLE** son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2020 et **AUTORISE** de ce fait la directrice des finances à émettre un chèque au montant de 1 922,75 \$ taxes incluses, en paiement de la cotisation annuelle de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13015-1219

Résolution - Renouvellement de l'adhésion de « membre associé municipal » 2020 - FADOQ des Laurentides

ATTENDU QUE la Municipalité adhère aux valeurs et à la mission de la FADOQ et désire promouvoir un vieillissement actif de ses citoyens;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **RENOUVELLE** sa cotisation comme membre associé municipal du réseau FADOQ des Laurentides pour l'année 2020 et de maintenir l'adhésion pour une période de 5 ans, sous réserve de l'inscription de la dépense aux budgets annuels, et **AUTORISE** la directrice des finances à émettre un chèque au montant de 125,00\$ audit organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13016-1219

Résolution - Adhésion à la Société d'histoire des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Municipalité a mis sur pied un comité patrimoine;

ATTENDU QUE la Municipalité soulignera son 100^e anniversaire en 2023;

ATTENDU QUE la Société d'histoire des Pays-d'en-Haut pourra contribuer aux différentes initiatives du comité patrimoine;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADHÉRER** à l'organisme Société d'histoire des Pays-d'en-Haut au coût de 60 \$ pour l'année 2020 et de maintenir l'adhésion pour une période de 5 ans sous réserve de l'inscription de la dépense aux budgets annuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13017-1219

Résolution – Octroi d'un mandat pour la collecte de sapins et de feuilles

ATTENDU QUE la compagnie Gestion Sanitaire Tibo inc. a effectué la collecte des sapins et des feuilles pour la Municipalité en 2019;

ATTENDU les recommandations positives du service de l'environnement;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **OCTROIE** le mandat à la compagnie Gestion Sanitaire Tibo inc. pour la collecte des sapins et des feuilles pour l'année 2020 aux montants suivants :

- Sapins : 2 500\$ plus taxes - Feuilles : 9 000\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13018-1219

Résolution - Correction de factures – Compteur d'eau du Sommet Avila

ATTENDU QUE des factures comportant des erreurs pour le compteur d'eau ont été émises au Sommet Avila;

ATTENDU QUE la Municipalité désire émettre un remboursement pour les années 2016, 2017 et 2018;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que la Municipalité **CORRIGE** et **REMBOURSE** à la Station de ski Sommet Olympia l'écart de facturation de leur compteur d'eau qui aurait dû se lire en gallon impérial plutôt qu'en mètre cube pour les années 2016, 2017 et 2018, pour un montant de 36 411.67\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Octroi d’un contrat de déneigement- Chemin Olympia

ATTENDU l’étroitesse du chemin Olympia;

13019-1219

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que la Municipalité **OCTROIE** un contrat de déneigement et d’épandage d’abrasifs sur une partie du chemin Olympia, soit entre le chemin Terzi et la limite sud du chemin Olympia, sur une longueur d’environ 110 mètres linéaires à Monsieur Sydney Kemp, pour la somme de 1 322.20\$ taxes incluses, pour la saison d’hiver 2019-2020.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

13020-1219

Résolution - Renouvellement de l’entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27);

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d’assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d’urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d’une entente écrite;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d’**AUTORISER** madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement de l’entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2020-2021-2022;

Il est également résolu d’**AUTORISER** la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 530,40 \$ taxes incluses, couvrant les frais de services de l’entente pour l’année 2020.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

13021-1219

Résolution – Appui financier à l’organisme Prévoyance Envers les Aînés

ATTENDU la demande présentée par l’organisation Prévoyance Envers les Aînés, organisme qui œuvre auprès des aînés vulnérables;

ATTENDU QUE l’organisme Prévoyance Envers les Aînés offre ses services sur le territoire de la MRC des Pays-d’en-Haut;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la mission de cet organisme;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu que la Municipalité **APPUIE** l’organisme Prévoyance Envers les Aînés en lui offrant une contribution financière de 200 \$.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

13022-1219

Résolution - Demande de contribution financière de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

ATTENDU la demande présentée par la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce contribue directement à l'accomplissement d'activités réalisées par la Municipalité;

ATTENDU l'engagement de la Chambre de Commerce dans les activités, le développement économique et touristique de la région;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de commerces sur le territoire;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **ACCORDE** une aide financière de 30 000 \$ à la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13023-1219

Résolution - Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 – Programmation finale

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et Habitation;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que :

- la Municipalité **S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité **S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité **APPROUVE** le contenu et **AUTORISE** l'envoi au ministère des Affaires Municipales et Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et Habitation;
- la Municipalité **S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité **S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires Municipales et Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité **ATTESTE** par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

IDENTIFICATION	CHEMINS	LONGUEUR (m.l.)	EAU POTABLE	CHAUSSÉES	TOTAL
50	des Bois-Blancs	255	95 239 \$	94 934 \$	190 173 \$
309	du Moulin	256	40 521 \$	59 200 \$	99 721 \$
23	des Pierres	240	98 234 \$	167 546 \$	265 780 \$
60	des Mélèzes	76	44 428 \$	49 870 \$	94 298 \$
198	des Peupliers	99	44 633 \$	63 390 \$	108 023 \$
107	de la Sapinière	89	40 521 \$	59 200 \$	99 721 \$
	Station de pompage du Cap				117 139 \$
305	Boul. des Laurentides	247	99 300 \$		99 300 \$
306	Boul. des Laurentides	84	33 770 \$		33 770 \$
					1 107 925 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13024-1219

Résolution – Appui financier à l'organisme L'Ombrelle

ATTENDU la demande présentée par l'organisme L'Ombrelle, maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale;

ATTENDU QUE L'Ombrelle offre ses services sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la mission de cet organisme;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu que la Municipalité **APPUIE** L'Ombrelle en lui offrant une contribution financière de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde

13025-1219

Résolution - Approbation de la version finale du plan d'action des politiques MADA et Famille

ATTENDUE QUE la Municipalité a finalisé le processus complet de la démarche entreprise à la fin de l'année 2018, en concertation avec la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du renouvellement des politiques MADA et Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré un plan d'action pour les années 2020-2021-2022 dans le cadre des politiques « Municipalité Amie des Aînés » et Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis son plan d'action pour révision lors de deux consultations citoyennes;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** le plan d'action tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

13026-1219

Résolution – Approbation des prévisions budgétaires pour 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur au montant de 538 063,15 \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**APPROUVER** le budget d'opération de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur pour l'année 2020;

La quote-part de la Municipalité pour 2020 sera de 91 667,13 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Information par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13027-1219

Résolution - Demande adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection de la partie sud de la route 117 à Piedmont

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues par la Municipalité concernant l'état de la chaussée de la route 117 au sud du territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la chaussée est dégradée de façon importante et que cela crée des problèmes de sécurité ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu de demander au MTQ de procéder à la réfection de la route 117 dans la partie sud du territoire de la municipalité dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

13028-1219

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h53, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON

Mairesse

(s) Jean-François Albert

JEAN-FRANÇOIS ALBERT

Directeur général

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON

Mairesse